



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

LOIRET

Sollicitez l'assistance de nos équipes de spécialistes !

(Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises)

Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance* pour réaliser vos formalités

*assistance autre que celle qui relève des attributions légales des professionnels du droit

- ✓ Un **gain de temps**.
- ✓ Des **échanges** directs avec un spécialiste.
- ✓ Une **analyse personnalisée** sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- ✓ Des **informations claires** sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux.
- ✓ Des **informations actualisées** sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités.
- ✓ Une **vérification** de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- ✓ Attribution du n° SIREN en ligne si techniquement possible.

Je soussigné(e) :

sollicite l'assistance aux formalités et je joins ce jour le règlement de € pour la prestation choisie
(voir détail des tarifs au verso).

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est chargé, à titre gracieux, de :

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent,
- délivrer un récépissé pour votre déclaration,
- informer lorsque votre dossier est incomplet,
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes aux organismes obligatoires concernés.

A , le

Bon pour accord (signature)



Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance plus complète lors d'un rendez-vous,
merci de nous contacter au 02 38 68 08 68.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

LOIRET

Détail des prestations

FRAIS D'ASSISTANCE AUX FORMALITÉS <i>(Immatriculation / modification / radiation)</i>	MICRO ENTREPRISES	ENTREPRISES INDIVIDUELLES	SOCIÉTÉS
<i>Cochez la case correspondante</i>			
<input type="checkbox"/> IMMATRICULATION⁽¹⁾			
<input type="checkbox"/> MODIFICATION			
Frais d'assistance en RDV individuel	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Assistance simple impactant le RM	60,00 €	60,00 €	70,00 €
Assistance simple n'impactant pas le RM	60,00 €	70,00 €	70,00 €
Assistance en ligne, déclaration Internet	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Assistance en RDV collectif	50,00 €	-	-
<input type="checkbox"/> RADIATION			
Frais d'assistance à la formalité	20,00 €	20,00 €	20,00 €

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le montant du droit à acquitter pour le répertoire des métiers⁽²⁾ :

- 132,00 € pour une immatriculation⁽¹⁾,
- 66,00 € pour une modification,

EIRL : nous consulter.

(article 89 de la loi 97-1269 du 30 décembre 1997)

Pensez à cumuler les montants pour votre règlement.

⁽¹⁾ dont transfert inter-départemental.

⁽²⁾ Les micro-entreprises sont exonérées de ce droit.

Lors du rendez-vous individuel, nous saisissons pour vous la déclaration et vous assurons un accompagnement personnalisé



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»

Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret
28 rue du Faubourg Bourgogne - 45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68 - ✉ information@cma-loiret.fr - www.cma45.fr